

La syphilisation à Madagascar

Émile Pouget

Reparlons-en encore, les bons bougres, ça vaut le coup !

Et pour qu'il n'y ait pas mèche de me taxer d'exagération, c'est encore Jean Carol, l'explorateur-journaliste du *Temps*, que j'emprunte mes tuyaux :

Ces jours derniers, ce bon monsieur Carol a expliqué aux ventrus qui digèrent le *Temps* par quels moyens crapuleux la France a mis le grappin sur Madagascar.

Rien de neuf, d'ailleurs ! C'est toujours la même ritournelle : toujours l'histoire du méchant lapin qui fait des niches au chasseur en pissant dans son fusil.

Les Malgaches ont été aussi teigneux que le lapin !

Jusqu'en 1890, la gouvernance française n'avait pas osé se montrer trop exigeante et avait traité les Malgaches presque en égaux.

À ce moment, ça changea : nos grosses légumes passèrent un traité... avec l'Angleterre ! ... traité qui nous accorda le protectorat de Madagascar.

Nom de dieu, cette scélératesse me rappelle l'histoire du pétrousquin et du chasseur.

Le chasseur, guignard comme trente-six, en baguenaudant sur le tard avait tiré un coup de fusil depuis le matin. Voilà qu'il découvre des canards barbotant dans une mare. Un « sauvage » ne lui répugnait pas ; en paysan aux quinquets matois, il le reluquait.

— Dites-donc, mon brave, laissez-moi tirer un canard ?

Et, en même temps, le chasseur glisse la pièce au cul-terreux.

— Tirez, mon bon monsieur !

Le Nemrod n'en exige pas plus : il aboule une nouvelle pièce de quarante sous au complignard, pour être autorisé à repiquer un truc. Un deuxième canard vient meubler sa carnassière.

Comme le type s'esbignait, le pétrousquin voulut le rentrer bredouille :

— Les canards ne sont pas à moi !...

Hé bien, cré tonnerre, c'est tout craché, l'histoire du protectorat de la France sur Madagascar : la gouvernance anglaise, malgré qu'elle n'eût pas plus de droits sur notre cul-terreux sur les canards, lui a cédé généreusement à la France — l'autorisation d'occuper l'île.

Ce n'était pas très républicain, nom de dieu !

Il fut un temps où la République se rengeait, affirmant qu'elle devait aide et secours à tous les peuples opprimés... Mais c'est vieux ! Les républicains sont devenus pratiques : ils se foutent de l'émancipation des peuples et ne songent qu'à piller, rançonner, exploiter !

Donc, depuis 1890, les Hovas furent sous la coupe des Français. Ils en endurèrent de toutes les couleurs ! C'est inénarrable.

À force de pâtir, les opprimés osèrent se plaindre : à la fin de 1894, dans un *Livre rouge* — livre de sang ! — imprimé à Tananarive, les malheureux racontent les horreurs dont, depuis le protectorat français, il leur faut subir.

Ce bouquin fut envoyé aux grosses légumes de France et c'est pour mater le bouton de l'audace des Hovas qui osaient se plaindre qu'il fut décidée l'invasion de l'île.

On n'est pas plus barbare !

Et foutez, les copains, ne perdons pas de vue que la gouvernance n'opéra pas de sa propre initiative ; les bouffe-galette manœuvrèrent et ils votèrent une soixantaine de millions pour faire le coup.

N'oublions pas ça — pour ficher le bouquin aux Hovas sous le nez, dans quelques semaines, quand on sera en pleine fièvre électorale.

N'ont-ils pas feuilleté le bouquin où les Hovas racontent leurs misères ? Ce bouquin qui a été imprimé pour... leurs fioles !...

S'ils ne l'ont pas lu, que foutent-ils à l'Aquarium ?

Et s'ils l'ont lu, ils sont de rudes charognes !

« À partir d'un certain moment, est-il dit dans ce bouquin, les soldats de l'escorte n'ont plus connu de frein ; presque journellement, ils se sont livrés à toute sorte d'extravagances vis-à-vis des Malgaches rencontrés dans la rue : ils se sont mis à des voies de fait sur les indigènes, à violer les domiciles, à s'emparer des marchés sans payer, des denrées que des marchands débitent en pleine rue... »

Bibi n'a pas ce bouquin, malheureusement ! Ce que j'en cite, je le pige dans la tartine de Jean Carol, le journaliste du *Temps* ; lui l'a, le livre, — et il se borne à citer le passage le plus anodin :

« Ces faits, dit-il, ainsi que d'autres infiniment plus graves reprochés à certains de nos compatriotes, fonctionnaires ou colons, ne sont que trop exacts. Les vazahas qui les contestent ne consentent pas ; ils se bornent à les excuser en disant que les choses se passent... Depuis que je suis ici, je sais comment les choses se passent. Je venais d'y débarquer depuis un quart d'heure, je cheminais dans une rue de Tamatave lorsque, sous mes yeux, un officier français et un indigène se croisèrent. L'indigène oublia de saluer, l'officier lui allongea un coup de cravache ; c'est là-bas, les représentants de la race supérieure qu'on appelle les représailles... »

Hein, les copains, comment on s'aperçoit illico que l'officier en question venait de France ! On reconnaît là nos braves galonnés : la crème de l'armée — non une crème fouettée, mais une crème qui fouette !

Ainsi, en quatre mots, voici le comment et le pourquoi de l'invasion de Madagascar :

Les Anglais nous ont donné cette île qui ne leur appartenait pas et, un beau matin, pour étouffer les jérémiades des Hovas qui en avaient plein le patelin... Et crapuleries nous avons trouvé à vivre, nous maintenant, pour leur apprendre à serrer leur kiki.

Écoutez Carol, les bons bougres !

« Autrefois, grâce à l'institution tutélaire de l'esclavage, les pauvres, les déshérités de tout âge trouvaient leur existence assurée par le toit d'un maître bienveillant, moyennant la légère redevance de leur travail qu'ils prenaient sur le douzième de leur temps. Aujourd'hui, sous notre domination, tout Malgache, quelle que soit son origine, qu'il soit riche ou qu'il soit pauvre, est obligé de travailler à partir de l'âge de seize ans jusqu'à soixante. Au troisième jour de chômage il est considéré comme vagabond et passible de six mois d'emprisonnement. Il y a plus : tout ouvrier, employé ou domestique, doit passer avec le vazaha son engagement écrit, engagement unilatéral que le vazaha rompt quand il lui plaît, mais que l'indigène doit respecter jusqu'à la dernière heure du temps convenu, sous des sanctions légales très rigoureuses.

» Comprendons aisément à quels abus peut donner lieu cette mesure de la part d'employeurs souvent avides et peu scrupuleux. À cela vient s'ajouter l'obligation des cinquante jours de corvée annuels. Le mouvement de dépopulation des villes, déjà signalé, et la fuite dans la brousse pourraient bien être, en partie, la conséquence de ce système d'universelle réquisition. Plus que jamais le Malgache sera tenté de filer à l'anglaise. En tout cas, s'il fait des comparaisons entre l'ancien régime et le nouveau, il doit regretter amèrement l'époque où il n'avait pas l'avantage d'être « sujet français ».

» Il doit également se rappeler qu'il achetait alors pour dix centimes la mesure de riz qu'il achète aujourd'hui vingt-cinq sous. »

Voilà un tableau de la civilisation française transplantée à Madagascar, qui n'est pas piqué des vers !

Autrefois, l'esclave malgache travaillait, sans se fouler, trois ou quatre heures par jour ; aujourd'hui, grâce à l'invasion française, l'esclavage est aboli : il n'y a plus là-bas que des salariés. Désormais, tous les Malgaches sont condamnés aux travaux forcés de seize à soixante ans ; au troisième jour de chômage ils sont considérés comme vagabonds et six mois de clou leur pendent au nez. Et ce n'est pas tout : les prolos malgaches sont entièrement sous la coupe de leur exploiteur : ils sont ligotés par un contrat que le singe leur a imposé, contrat qui n'engage pas, lui, le patron, mais que ses salariés ne peuvent rompre.

Autrefois, la mesure de riz valait deux sous ; aujourd'hui, grâce à tous les rapaces qui dévastent l'île, la même mesure vaut vingt-cinq sous !

Et, tellement, la famine vient s'ajouter à toutes les horreurs dont les Malgaches sont redevables à l'invasion française.

Eh bien, nos jean-foutre de dirigeants ne sont pas encore satisfaits ! Ils rêvent de voir Madagascar dépeuplé, dévasté... sans plus un arbre, ni un Malgache ! Aussi ont-ils songé à inoculer le crétinisme à leurs survivants de la conquête. Pour couronner l'œuvre de syphilisation, une invasion rouge — avec troubades à la clé — va être suivie d'une invasion noire, un foisonnement de punaises et de cafards de sacristie !

Cette fois, cré pétard, c'en sera fini, et bien fini, des Malgaches.

Les jésuites déjà enfroqués de tout poil y pullulent déjà ; mais, crainte qu'il n'y en ait pas suffisamment, la gouvernance vient de passer un marché avec des nonnes de Saint-Joseph pour qu'il soit expédié là-bas quelques pleins bateaux de cette vermine.

Voici le traité :

« Entre le gouvernement de la République française et la Société des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, représentée par sa Supérieure générale, résidant à Paris, a été passée la convention suivante :

» Article premier. — L'Institut s'engage à envoyer à Madagascar, à partir du 1^{er} janvier 1898, le nombre de religieuses qui lui seront demandées, et dans les postes qui lui seront assignés par le gouvernement, à condition qu'un service religieux soit assuré.

» Art. 2. — Le gouvernement se tient de fournir, pour une période de vingt-cinq ans :

» 1° Une première mise de mille francs par religieuse ;

» 2° Une allocation annuelle de douze cents francs à chaque religieuse.

» Art. 3. — L'enseignement sera donné dans les écoles conformément aux usages adoptés dans la congrégation... »

Ça, c'est le comble !

De la sorte, les pauvres Malgaches qui n'auront pas été déquillés par les troubades,
Ceux qui auront résisté aux travaux forcés,
Ceux que la famine n'aura pas mangés,
Ces bidards-là deviendront la proie de la frocaille,
Et nom de dieu, la syphilisation sera complète !



*Bibliothèque
anarchiste*

Émile Pouget
La syphilisation à Madagascar

extrait le 21 septembre 2026 de la collection d'*Archives autonomes*, en l'occurrence le
Père Peinard du 9 janvier 1898

bibliotheque-anarchiste.com